

COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 22 Février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 février, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Savoyarde – Maison des Congrès à Talloires-Montmin sous la présidence de Monsieur Didier SARDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 18 Février 2021.

Présents :

Didier SARDA, Bettina GARBEROGLIO, Olivier MOUZIN, Sylviane WANDEROILD, Bernard FOUQUERÉ, Bruno ASSELIN, Anne-Marie DUPONT, Benoit RICHARD, Brigitte NEMOZ, François DELORT-LAVAL, Sylvie BESNIER, Christophe DUNOYER, Ségolène CAMUSET, Magali SULPICE, Alban GOBERT, Alexandra FRARESSE, Bernard HOFFMANN, Jean-Paul COQUARD, Raphaël LYARET

Procurations :

Stéphanie CORCY a donné procuration à Bernard FOUQUERÉ
Emmanuel HUBER a donné procuration à Alban GOBERT
Danielle ROCHET a donné pouvoir à Raphael LYARET
Mélania CABOT a donné pouvoir à Jean-Paul COQUARD

Excusés :

Secrétaire de séance : Sylvie BESNIER-

Début de la séance : 20 h 00.

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 25 janvier 2021 est approuvé sans observation.

n° 07 bis/2021**OBJET : Informations au Conseil Municipal – DIA et DECISIONS**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération n° 34/2020 du 25 mai 2020 relative aux délégations reçues par le Conseil Municipal :

Non préemption**En ce qui concerne les DIA :**

- 01/2021 U, un terrain - parcelle n°662 – section AB – les Fontaines, pour 5 000 €, pas de préemption.
- 02/2021 U, bâti sur terrain propre 1153 m² - parcelles n°537-539-664-666-668 - section AB – les Fontaines , pour 555 000 €, pas de préemption,
- 03/2021 U, bâti sur terrain propre 14245 m² section A -les esserts pour 30000 € pas de préemption
- 04/2021 U ; bâti sur terrain propre 789 m² section a Montmin le villard pour 342 000.00 € pas de préemption

En ce qui concerne les MARCHES :

- 01/2021 CP déclaration d'infirmité du lot n°6 reconstruction d'une longère
- 02/2021 CP recrutement d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation de la Savoyarde

n° 08/2021**OBJET : Approbation du compte de gestion du budget principal 2020**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 01/2021

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion du budget principal, exercice 2020, qui se présente ainsi :

Budget	Général	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 715 964.31 €	1 501 852.59 €
Recettes	3 842 861.01 €	3 423 436.54 €
Solde d'exécution	+ 1 126 896.70 €	+ 1 921 583 95 €
Résultat 2019 Reporté	+ 500 000.00 €	+ 361 591.29 €

Résultat de clôture	+ 1 626 896.70 €	+ 2 283 175.24 €
Restes à réaliser	0 €	0 €
Résultat après restes à réaliser	1 626 896.70 €	2 283 175.24 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Et à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion du budget principal 2020.

n° 09 /2021

OBJET : Approbation du compte administratif 2020 - budget principal -

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 02/2021

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal, exercice 2020, qui se présente ainsi :

Budget	Général	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 715 964.31 €	1 501 852.59 €
Recettes	3 842 861.01 €	3 423 436.54 €
Solde d'exécution	+ 1 126 896.70 €	+ 1 921 583.95 €
Résultat 2019 Reporté	+ 500 000.00 €	+ 361 591.29 €
Résultat de clôture	+ 1 626 896.70 €	+ 2 283 175.24 €
Restes à réaliser	0 €	0 €
Résultat après restes à réaliser	1 626 896.70 €	2 283 175.24 €

L'exercice s'est clos avec un excédent global de 3 910 071.94 €.

**Hors la présence de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Et à l'unanimité moins 2 abstentions (Raphael LYARET, Danielle ROCHET)**

APPROUVE le compte administratif du budget principal 2020

n° 10/2021

OBJET : Affectation de résultats 2020 – Budget principal -

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 03/2021

Monsieur le Maire rappelle les différents résultats, examinés dans le cadre du compte de gestion et du compte administratif, soit :

- Excédent de fonctionnement : 1 626 896.70 €
- Excédent d'investissement : 2 283 175.24 €

Il est proposé d'affecter 926 896.70 € au 1068 en section d'investissement et le reste en section de fonctionnement, soit 700 000.00 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en section de fonctionnement.

L'excédent de l'investissement est quant à lui conservé dans sa section d'origine.

Aussi, ayant adopté le compte administratif du budget général exercice 2020,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter **926 896.70 €** au compte 1068 Réserves – Excédents de fonctionnement reportés en section d'investissement (recettes) ;

DECIDE d'affecter **700 000,00 €** au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en section de fonctionnement (recettes) ;

n° 11/2021

OBJET : Vote du budget primitif 2021 – Budget principal -

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 04/2021

Monsieur le Maire explique que les services ont fait en sorte d'établir un budget le plus juste et le plus sincère possible, en respect de l'objectif de maîtrise des dépenses publiques.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité moins deux abstentions (Danielle ROCHET, Raphael LYARET),**

ADOpte chapitre par chapitre le budget primitif 2021 du budget principal équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

**Budget Principal –
Budget Primitif 2021**

FONCTIONNEMENT			Proposé	Voté
DEPENSES				
011	Charges à caractère général		888 600.00 €	888 600.00 €
012	Charges de personnel		1 244 700.00 €	1 244 700.00 €
014	Atténuation de produits		286 800.00 €	286 800.00 €
65	Autres charges gestion courante		475 800.00 €	475 800.00 €
66	Charges financières		65 000.00 €	65 000.00 €
67	Charges exceptionnelles		54 000.00 €	54 000.00 €
022	Dépenses imprévues		236 661.46 €	236 661.46 €
023	Virement à la section d'investissement		557 036.00 €	557 036.00 €
042	Operation ordre transfert.		10 250.00	10 250.00
Total	DEPENSES		3 818 847.46 €	3 818 847.46 €

RECETTES				
002	Excédent reporté de 2020 fonctionnement		700 000.00 €	700 000.00 €
70	Produits des services		188 000.00 €	188 000.00 €
73	Impôts et taxes		1 825 500.00 €	1 825 500.00 €
74	Dotations et participations		676 000.00 €	676 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante		330 000.00 €	330 000.00 €
76	Produits Financiers		30 000.00 €	30 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		69 347.46 €	69 347.46 €
Total	RECETTES		3 818 847.46 €	3 818 847.46 €

INVESTISSEMENT			Proposé	Voté
DEPENSES				
20	Immobilisations incorporelles		100 000.00 €	100 000.00 €
21	Immobilisations corporelles		705 000.00 €	705 000.00 €
23	Immobilisations en cours		2 618 010.48 €	2 618 010.48 €
10	Dotations		5 000.00 €	5 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts		430 000.00 €	430 000.00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement		180 000.00 €	180 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections		69 347.46 €	69 347.46 €
Total	DEPENSES		4 107 357.94 €	4 107 357.94 €

RECETTES				
001	Solde d'excédent reporté		2 283 175.24 €	2 283 175.24 €
13	Subventions d'investissement		80 000.00 €	80 000.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)		250 000.00 €	250 000.00 €
1068	Dotations Fonds divers Réserves		926 896.70 €	926 896.70 €
021	Virement de la section de fonctionnement.		557 036.00 €	557 036.00 €

040	Operation ordre de transfert	10 250.00	10 250.00
Total	RECETTES	4 107 357.94 €	4 107 357.94 €

N° 12/2021

OBJET: Institution du droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux, baux commerciaux et terrains portant ou destinés à porter des commerces

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L214-1 et suivants et R214-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Talloires et notamment le PADD

Vu le rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable de la Chambre du commerce et de l'industrie du 10 février 2021 ;

Considérant l'avis favorable de la Chambre des métiers et de l'artisanat du 03 février 2021 ;

Considérant la nécessité pour la commune de Talloires-Montmin de se doter d'outils à même de participer à la réalisation d'objectifs inscrits dans le PADD du PLU de sa commune déléguée de Talloires, notamment l'objectif n°2 de l'orientation C, et ainsi d'instaurer un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat ;

Considérant les avis favorables de la Chambre du commerce et de l'industrie et de la Chambre des Métiers, préconisant de lister les rues concernées par le périmètre, et mettant en avant l'appauvrissement du tissu artisanal en ce qu'il présente un manque de diversification ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

1°/De délimiter le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le secteur du bourg de la commune déléguée de Talloires, tel qu'il figure au plan annexé à la présente délibération et à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption tel que prévu par l'article L214-1 du Code de l'urbanisme, les aliénations à titre onéreux de fonds artisanaux, de fonds de commerce, de baux commerciaux et de terrain portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés.

2°/Donne délégation dans les conditions prévues à l'article L2212-22 du code général des collectivités, à Monsieur le Maire pour exercer au nom de la commune, ce droit de préemption et à signer tous les documents nécessaires pour ce faire.

3°/Précise que le droit de préemption entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

n° 13/2021

OBJET : PPRN secteur Les Esserts – Plan de financement et autorisation de solliciter des subventions -

Considérant que dans le cadre de la mission technique qui lui a été confié, le service du RTM a établi un devis estimatif de 84 000 € HT pour la sécurisation du Hameau des Esserts ;

Considérant que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention au titre du Fonds de prévention des risques naturels pouvant aller jusqu'à 50% du montant total de l'opération ;

Considérant la demande ayant été effectuée le 12 juin 2020 et présentant trop d'incertitudes pour les services de l'Etat, notamment au regard du montant total des travaux (Deux solutions aux coûts très différents étaient alors en discussion) ;

Considérant la nécessité de faire voter par le Conseil Municipal une nouvelle demande portant sur le montant de 84 000 € HT ;

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer pour approuver le plan de financement de cette opération et autoriser, Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des services de la Direction Départementale des Territoires pour une somme de 42 000, 00 €, le reste étant autofinancé par la commune.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement, tel que décrit ci-dessus concernant les travaux de protection du secteur des Esserts (Talloires).

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des organismes compétents les subventions et participations

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire dans le cadre des participations financières liées à cette opération.

n° 14/2021

OBJET : Jeux pour enfants – Plan de financement et autorisation de solliciter des subventions -

Considérant que dans le cadre de l'opération « BONUS RELANCE » lancée par la Région Auvergne Rhône Alpes, la commune de Talloires-Montmin peut demander des subventions pour tout investissement dans le domaine de l'aménagement des espaces publics ;

Considérant le projet de la commune de Talloires-Montmin de doter les communes déléguées la composant, de sites de jeux pour les enfants de moins de 12 ans ;

Considérant les devis réalisés à cette fin et portant sur les montants suivants :

- 35 939, 60 € HT (HAGS)
- 28 956, 00 € HT (ALGOA)

Considérant que ces investissements peuvent faire l'objet d'une subvention portant sur 50 % du montant total de 64 895, 60 € HT ;

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer pour approuver le plan de financement de cette opération et autoriser, Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des services de la Région, dans le cadre du programme BONUS RELANCE, pour une somme de 32 447, 80 €.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement, tel que décrit ci-dessus concernant l'installation des jeux pour enfants (Talloires et Montmin).

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des organismes compétents les subventions et participations

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire dans le cadre des participations financières liées à cette opération.

n° 15/2021

OBJET : Police Municipale- Objets trouvés (don à une association caritative)

Considérant la loi du 21 janvier 1995 confiant la gestion des objets trouvés aux communes ;

Considérant l'article 2276 du Code civil prévoyant qu'une personne ne peut se présenter propriétaire d'un bien trouvé qu'au bout d'un délai de 3 ans ;

Considérant qu'il faut pour la commune de Talloires-Montmin décider du sort desdits objets ne présentant aucune demande de restitution durant le délai évoqué,

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour autoriser la Police Municipale à déposer auprès d'une association caritative, les objets trouvés conservés depuis 3 ans et plus.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

AUTORISE la Police Municipale à déposer les objets trouvés conservés depuis 3 ans et plus auprès d'une association caritative.

FIN de la séance : 21 h 17.

